

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf du mois de Mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mars sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, M. GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence, *Adjoint*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, COCHET Stéphane, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, LELIEVRE Jérôme, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GENTILS Christian, adjoint, à M. BURON Alain
Mmes JARNIOU Vanessa, conseillère municipale, à Mme RACAPÉ Anne-Axelle
M. HICQUEL Christophe, conseiller municipal, à M. BERNARD Hugues.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère Municipale*.

Convocation du : 08 mars 2018
Nbre Conseillers en ex. : 21
Nbre Conseillers présents : 18 +3
Affichage le 26 mars 2018

Ordre du jour

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 19 Février 2018.
2. **Budget communal**
 - a- Compte de gestion 2017
 - b- Compte administratif 2017
3. **Budget Primitif 2018**
 - a- Vote des taux d'imposition
 - b- Détail des sections d'exploitation et d'investissement
 - c- Vote des participations à verser aux différents organismes : Ogec, Centre Social, CCAS.
 - d- Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes.
4. **Budgets annexes : Compte administratif 2017**
 - a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet
 - b- Gestion des salles communales.
5. **Budgets annexes : Budget primitif 2018**
 - a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet
 - b- Gestion des salles communales

6. **Assainissement**
 - a- Compte de gestion 2017
 - b- Compte administratif 2017
 - c- Budget Primitif 2018
7. **Demande de subvention auprès de l'ONAC : réfection du monument aux morts.**
8. **SIEML: Extension d'éclairage public - parking rue des Lauriers.**
9. **Communauté de Communes Loire Layon Aubance: Approbation du montant de l'attribution de compensation 2017.**
10. **EHPAD Les Ligériennes : désignation d'un élu pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration**
11. **Rapports de commissions**
 - Urbanisme, bâtiments et Voirie du 06 mars 2018
12. **Affaires Diverses.**

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 FÉVRIER 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 19 Février 2018.

II – BUDGET COMMUNAL

M. le Maire précise que les conseillers municipaux ont participé aux réunions de préparations budgétaires sur les comptes administratifs 2017 et les propositions de budgets primitifs 2018 les 12 février, 5 et 12 mars 2018.

a- Compte de gestion 2017

Le Maire présente le compte de gestion 2017, dressé par le comptable du trésor. Il est identique au compte administratif de l'ordonnateur et il doit être examiné au cours de la même séance. Ces deux documents comptables doivent présenter des résultats concordants.

Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

b- Compte administratif 2017.

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances pour présenter comme suit les résultats du compte administratif 2017:

↳ Fonctionnement

- Recettes 3.673 770,12 €
- Dépenses..... 2.809 500,58 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)120.000,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE984.269,54 €

↳ Investissement

- Recettes 1.568 441,65 €
- Dépenses..... 964 362,13 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent) 244 692,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE848.771,52 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 1 058.115,55 €

BESOIN DE FINANCEMENT.....115.344,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

a- Affectation des résultats 2017 du Budget principal

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</u>	A	864.269,54 €
<u>RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT</u>	B	120.000,00 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</u> au 31 décembre 2017 A+B		984.269,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

C

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	848 771,52 €
---	---------------------

RESTES A REALISER

D

<u>RESTES A REALISER</u> : DEPENSES	<u>RESTES A REALISER</u> : RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER
1 058 115,55 €	94 000,00 €	-964.115,55 €

E

Besoin de financement à la section d'investissement	115 344,03 €
---	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2017.

III - BUDGET PRIMITIF 2018

a- Vote des taux d'imposition.

Il est rappelé que dans le cadre des dispositions prises au niveau de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, au 01/01/2017, la commune a baissé ces taux, car ceux de la Communauté de communes ont été augmentés. La différence est compensée par l'Attribution de Compensation versée par l'EPCI.

Sans augmentation des taux et en impliquant la revalorisation des bases d'un coefficient de 1,012, les produits attendus seront de l'ordre de :

	Taux	Base	Produit
Taxe Habitation	14,46	3 712 734	536 861
Taxe Foncière Bâti	22,92	3 257 415	746 599
Taxe Foncière Non Bâti	38,05	193 382	73 581

Produit attendu total

1 357 041€

A ce jour nous n'avons pas reçu de la DGFiP l'état 1259, précisant les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués les taux.

Vote sur les taux d'imposition : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux 2017, pour 2018, soit :

Taxe Habitation	14,46
Taxe Foncière Bâti	22,92
Taxe Foncière Non Bâti	38,05

b- Détail des sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section d'exploitation : 3 506 630€**
- **Section d'investissement : 3 013 416,92€.**

Les explications sont données par M. Alain Buron, adjoint aux finances.

Le montant de la section de fonctionnement a baissé par rapport au budget primitif 2017, de 0,80% de la manière suivante :

Chapitre 011	821 550€	Charges à caractère général : augmentation de 0,87%
Chapitre 012	1 300 700€	Charges du personnel: baisse de 7,80% due aux mouvements du personnel technique et administratif et des remplacements décalés dans le temps, outre les avancements de grade, fin des TAP en septembre 2018.
Chapitre 65	522 050€	Autre charges de gestion courante : Stabilité globale. Augmentation SIRSG et CSI (+1 827€). Diminution des cotisations aux organismes extérieurs: Fin en 2018 du Sicala, du Syndicat des Levées... Transfert du Cpte Subvention aux budgets annexes : 80 000€, en baisse de 3 900€.
Chapitre 66	57 000€	Charges financières : baisse de 7%.
Chapitre 67	3 000€	Charges exceptionnelles: Sans évolution par rapport à 2017.

c- Vote des participations à verser aux différents organismes: Ogec, Centre Social, CCAS.

OGEC :

L'Ogec, gère l'école privée. En application du contrat d'association, la collectivité doit participer aux frais de fonctionnement de cet établissement à hauteur des dépenses engagées au sein de nos écoles publiques. Ainsi cette subvention, présentée lors de la rencontre du 10 mars dernier avec les responsables de l'Ogec, s'élève à 86 000€ pour l'année 2018, soit une augmentation, d'environ 6,5%.

Accueil enfants extérieurs

De plus il convient de définir la participation financières pour l'accueil des élèves extérieurs dans nos écoles publiques : Ainsi pour l'année 2018/2019, le coût de revient à appliquer pour un élève de maternelle est de 1021€ et celui du primaire est de 301€.

Montant à transférer au budget du CCAS.

M. le Maire rappelle les coûts des principales actions de CCAS:

- ✓ l'ADMR pour un montant de 0,90€ par habitant soit 3 225,60€. (3 584 habitants au 1/01/18)
- ✓ Portage de repas : fourniture: 22 000€ et livraison: 21 000€
- ✓ Repas des aînés et colis de Noël: 7 000€

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, il convient de transférer **21 000€** du budget communal.

Participation aux services du SIRSG,

La participation augmente d'environ 1,6% pour cette année 2018 :

- ✓ **L'Administration Générale, CSI: 74 943€** dont 39 100€ pour la Petite Enfance.
- ✓ **Animation jeunesse** (animateur foyer des jeunes, CME, TAP, Activités périscolaire): **50 174€**

Ainsi l'ensemble de la participation est de : 125 117€

Participation pour les Centre de Loisirs Sans Hébergement :

- Possoloire : La Possonnière: 8 200€
- St Georges: Commune porteuse ALSH Le Bois Enchanté: 58 000€.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les différentes participations financières suivantes :

✓ Ogec :	86 000€
✓ Coût élève maternelle :	1 021€
✓ Coût élève primaire:	301€
✓ CCAS :	21 000€
✓ Animation jeunesse :	50 174€
✓ SIRG et CSI :	74 943€
✓ ALSH (Possoloire et le Bois Enchanté) :	58 000€
✓ Chantier Jeune CSI :	1 800€

Remboursement de budget à budget

M. le Maire précise qu'à la demande des services de la Trésorerie, le Conseil doit valider par délibération les remboursements de budget à budget:

→ **du budget de la » gestion des salles » à la commune** : (téléphonie et assurance) à hauteur de 1500€ et remboursement de salaire à hauteur de 36 000€.

→ **du budget assainissement à la commune** : (location de bureau, camion, carburant, maintenance logiciel, informatique, fournitures, assurances...) à hauteur de 9 760€. Pour information le budget assainissement rembourse également, au budget de la commune, le salaire du directeur des Services Techniques à hauteur de 6,5%, ceux de l'agent de maîtrise à hauteur de 50% et d'un adjoint administratif à hauteur de 15%, soit 35 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les remboursements à effectuer entre les budgets de la Gestion des Salles et de la Commune, pour un montant global de 37 500€ ainsi que celui de l'Assainissement vers celui de la Commune pour un montant de 44 760€.

d- Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes.

M. le Maire présente le tableau des effectifs au 1er Avril 2018 avec les modifications suivantes :

Suppression des postes de :

- ✓ Rédacteur
- ✓ Adjoint administratif principal
- ✓ Adjoint administratif
- ✓ 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 33 et 34,5/35^{ème}
- ✓ Ingénieur
- ✓ Adjoint technique

Création de postes au 1^{er} avril :

- ✓ Attaché territorial

- ✓ Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ✓ 2 postes ATSEM principal de 1^{ère} classe à 33 et 34,5/35^{ème}

L'effectif est composé de 34 agents : 3 de catégories A et 31 agents de catégorie C, ce qui correspond à 29,15 ETP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs au 01 avril 2018.

Section d'investissement

Ensuite les principaux investissements de l'année 2018 discutés lors des commissions de finances, sont présentés.

Les dépenses :

- Remboursement d'emprunts en capital:	277 000€
- Révision allégée du PLU	20 000€
- Etude pour dossiers en cours de réflexion (Centre de l'Etang et levée de la Loire)	27 000€
- Programme de réfection d'éclairage public	44 000€
- Achat adaptation du logiciel « site Internet »	1 500€
- Remplacement feux tricolores au carrefour central	15 000€
- Autres bâtiments : complexe sportif : salle Europe	720 102,37 €
- Remplacement des lampes de la salle Anjou 2000	14 000 €
- Acquisition d'immeuble:	190 000 €
- Bâtiments communaux divers : 2, rue de Chalonnnes Annexe MDS...	170 000 €
- Complexe sportif : chemin piétonnier	15 000 €
- Voirie accès multi accueil route de St Augustin	140 468,26 €
- Accessibilité des espaces publics (PAVE) Voiries	137 000 €
- Installation de voirie ; P.I. renouvellement de bancs et poubelles	15 000 €
- Réfection œuvres d'art et tableau	3 200 €
- Structure mobile pour l'ALSH, à Lully	20 000 €
- Construction : Travaux façade Nord de l'Abbaye	210 000 €
- Provision pour médiathèque- ludothèque	789 630 €

Les recettes :

- Prélèvement sur l'exercice 2017:	864 269,54€
- Excédent section d'investissement 2017 :	857 944,88€
- Subventions :	483 052,50€
- Prélèvement sur recette de fonctionnement :	675 000€
- FCTVA et TLE	30 000€
- Amortissements et caution:	103 150€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018. Il s'équilibre comme suit :

➔ Section d'exploitation :	3 520 000€
➔ Section d'investissement :	3 506 630€

IV - BUDGETS ANNEXES : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet.

M. le Maire présente le compte de gestion 2017, dressé par le comptable du trésor du budget du lotissement d'habitations « La Croix Clet. Il est identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire présente le compte administratif 2017.

↳ Fonctionnement

• Recettes	1 147 861,38€
• Dépenses.....	1 143 411,66€
• Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent).....	23.341,66€

EXCEDENT DE CLOTURE 27.791,33€

↳ Investissement

• Recettes	1 111 707,58€
• Dépenses.....	1 181 440,44€
• Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit).....	494 929,63€

DEFICIT DE CLOTURE 564 662,49€

SOLDE DES RESTES A REALISER 0,00€

BESOIN DE FINANCEMENT..... 564 662,49€

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget du lotissement d'habitation «La Croix Clet ».

b- Gestion des salles communales.

M. le Maire présente le compte de gestion 2017, dressé par le comptable du trésor du budget de Gestion des salles communales. Il est identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire présente le compte administratif 2017.

Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

• Recettes	117 883,08 €
• Dépenses	83 465,30 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent –Déficit	€

EXCEDENT DE CLOTURE..... 34 417,78 €

↳ Investissement

• Recettes	41 748,39 €
• Dépenses.....	19 622,28 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit).....	110 748,90 €

DEFICIT DE CLOTURE 88 622,79 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT 88 622,79 €

La section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u> : Charges à caractère général : dont électricité pour 11 016,58€ :	39 536,71€
Charges du personnel :	36 000,00€
Intérêts d'emprunt :	6 789,04€
<u>Recettes</u> : Le revenu des loyers:	33 983,08€
Subvention de la commune :	83 900,00€

La section d'investissement :

<u>Dépenses</u> : Salle Jeanne de Laval: Installation de miroirs	1 555,60€
--	-----------

Acquisitions de chaises, salle Plantagenêt:	6 923,20€
Remboursement du capital :	11 143,48€
<u>Recettes:</u> Virement de la section d'exploitation:	11 500,00€

Ainsi le compte administratif 2017 présente un déficit cumulé de: 88 622,79 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget de la gestion des salles.

V - BUDGETS ANNEXES : BUDGET PRIMITIF 2018

a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet.

Présentation du budget primitif 2018 équilibré comme suit :

*Section de fonctionnement :	1 772 173,85€
*Section d'investissement :	2 304 035,85€

Les dépenses de fonctionnement :

Terrain à aménager :	260 000€
Etudes : Cabinet d'architecte et urbanisme	36 000€
Equipements et travaux	554 500€
Frais accessoires : licence logiciel de compta	5 000€
Charges de gestion courante (arrondi de TVA) :	10€
Intérêts des emprunts :	5 048,40€

Les recettes de fonctionnement :

Excédent reporté:	27 791,33€
Produits divers:	9,16€

En investissement :

<u>Dépenses:</u> Déficit reporté :	564 662,49€
<u>Recettes:</u> Emprunt pour équilibrer le budget :	1 137 872€

L'équilibre des deux sections s'effectue par des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du lotissement d'habitation de la Croix Clet.

b- Gestion des salles communales

Le budget primitif 2018 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	113 280€
Section d'investissement :	111 622,79 €

En fonctionnement :

<u>Dépenses</u> : Charges à caractère général :	54 100€
Charges du personnel :	36 000€
Intérêts d'emprunt :	6 300€
<u>Recettes</u> : Le revenu des loyers:	33 000€
Subvention de la commune :	80 000€

En investissement :

<u>Dépenses</u> : Solde : déficit 2017	88 622,79€
Le remboursement du capital :	12 000€
Travaux :	7 500€
Achat de matériels : BS fours informatique	4 500€
<u>Recettes</u> : Prélèvement section de fonctionnement	12 000€
Virement de la section de fonctionnement	34 417,78€
Opération d'ordre	693€
Emprunt d'équilibre	64 512,01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la gestion des salles communales.

VI - ASSAINISSEMENT

a -Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal constate la régularité des opérations figurant au compte de gestion du receveur et en délibère en votant ce compte de gestion.

b - Compte administratif 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses...	153.255,64 €
Recettes.....	160.001,00 €

Résultat de l'exercice : EXCEDENT.....	6.745,36 €
Résultat reporté 2016 : EXCEDENT.....	175.249,42 €

Résultat de clôture 2017 : EXCEDENT	182.694,78 €

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	176.545,85 €
Recettes.....	203.584,75 €

Résultat de l'exercice : EXCEDENT.....	27.038,90 €
Résultat reporté 2016 : EXCEDENT.....	39.161,37 €

Résultat de clôture 2017 : EXCEDENT	66.200,27 €

Soit :

⇒ Excédent d'Investissement	182.694,78 €
⇒ Excédent d'Exploitation	66.200,27 €

Reste à réaliser :

Dépenses	0
Recettes	0

Affectation des résultats :

M. le Maire propose l'affectation suivante des résultats :

Excédent de fonctionnement reporté :..... 36.200,27€

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068 Investissement)... 30.000,00€

Excédent d'investissement reporté :182.694,78€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017, ainsi que l'affectation des résultats.

c - Budget primitif 2018.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section d'exploitation : 249.000,00€

- Section d'investissement : 459.618,00€

Le détail des sections est présenté par M. Buron, adjoint aux finances.

Au vu de cet exposé, M. le Maire propose l'adoption du budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2018.

Travaux d'investissement programmés :

- Réduction des eaux parasites de drainage rue du Bœuf Couronné :
- Réduction des eaux parasites de drainage rue de la Villette :
- Réduction des eaux parasites de drainage rue de la Salle et Caton de Court :
- Lutte contre l'H2S :
- Réduction des eaux parasites de drainage Cour des Miracles :
Soit un programme total de travaux de 311 381,86€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

⇒ Le Budget primitif 2018 du Service Assainissement, arrêté comme suit :

→ section d'exploitation : 249.000,00€

→ section d'investissement : 459.618€.

VII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ONAC : REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS.

Dans le cadre de la réfection du monument aux morts, (lavage du monument, rechampis de l'ensemble des lettres, et ajout du nom d'un combattant) il est possible de solliciter l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) afin d'obtenir une subvention à hauteur de 20% du montant des travaux de 2 064,25€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de solliciter l'Onac afin d'obtenir une subvention pour la restauration du monument aux morts.

VIII - SIEML : EXTENSION D'ECLAIRAGE PUBLIC –PARKING, RUE DES LAURIERS

Une proposition est faite à hauteur de 3 014,62€, pour la mise en place d'un mat de 4,5m avec raccordement au réseau existant.

Le fonds de concours à verser au SIEML pour cette opération est de 2 260,96€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le fond de concours à verser au Sieml à hauteur de 2 260,96€ pour implanter l'éclairage public au parking des Lauriers.

IX - COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE : APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES.

Suite à la réunion de la CLECT du 13 février dernier, il convient à chaque conseil de valider le montant d'attributions de Compensations prévisionnelle 2018 comme ci-joint :

Montant des attributions de compensation prévisionnelles 2018

AC - : la commune verse à la CC AC + : la CC verse à la Cne	MONTANT DES AC définitives 2017	2018					MONTANT DES AC PREVISIONNELLES 2018
		Neutralisat ion fiscale	ADS 2017	ADS 2018	Ajusteme nt heures technique s	Voirie	
AUBIGNE SUR LAYON	10 625	-38	-25	-910			9 653
BEAULIEU SUR LAYON	-22 445	-510	-132	-1 463			-24 550
BELLEVIGNE EN LAYON	-214 004	-828	-584	5 404			-210 012
BLAISON-SAINT SULPICE	-209 660	28	-151	107	-6 162	-100 000	-315 838
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-1 326 122	270	-966	-1 102	16 055	-25 160	-1 337 025
CHALONNES SUR LOIRE	988 407	-524	-583	3 216			990 516
CHAMPTOCE SUR LOIRE	525 665	-521	-147	-1 485			523 512
CHAUDEFONDS/ LAYON	-9 864	-30	-101	-237			-10 231
DENEE	64 064	-335	-140	397			63 986
GARENNES SUR LOIRE	-764 747	778	-416	-8 618			-773 003
LA POSSONNIERE	69 707	489	-216	-442			69 538
MOZE SUR LOUET	-13 023	-900	-130	-2 755			-16 808
ROCHEFORT SUR LOIRE	54 207	-1 166	-238	2 098			54 901
SAINT MELAINE/ AUB	-211 756	137	-188	-4 763			-216 569
ST GEORGES SUR LOIRE	415 649	-2 465	-277	-1 248			411 660
ST GERMAIN DES PRES	35 360	59	-153	1 755			37 021
St JEAN DE LA CROIX	-28 513	13	0	0			-28 500
TERRANJOU	-155 273	-1 747	-434	2 406			-155 048
VAL DU LAYON	113 511	233	-393	3 548			116 899

CA 2017 /BP 2018

2 277 195
-2 955 407

2 277 685
-3 087 584

Montant global de 2 277 685€ dont 411 660€ pour St Georges/Loire;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le montant d'attributions de compensations prévisionnelle 2018 pour un montant global de 2 277 685€.

X - EHPAD LES LIGERIENNES : DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Dans le cadre de l'évolution de l'EHPAD Les Ligériennes, il convient de désigner un élu pour représenter la commune de St Georges sur Loire au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, (une abstention) désigne Mme Livet Marie- Christina pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Ligériennes.

XI- RAPPORTS DE COMMISSIONS

a) Commission Urbanisme, bâtiments et voirie du 06 mars 2018

Etude d'une demande d'Orange pour implanter une antenne relais : Cette implantation est proposée au centre de l'agglomération. Il est proposé de demander au service d'Orange, d'intervenir lors d'un conseil afin de donner toutes les informations utiles autour de ce projet. Ensuite une information sera faite à la population, avant de prendre une décision définitive.

Place Plantagenet : sécuriser la circulation

Suite au nouvel aménagement de ce parking, un certain nombre de véhicule l'emprunte comme voie de dégagement, ce qui génère une insécurité sur l'ensemble du parking. Il est proposé d'installer quelques potelets ainsi qu'un « gendarme couché » afin de canaliser au mieux les véhicules et de réduire leur vitesse.

XII - AFFAIRES DIVERSES

a) Convention Espaces Loisirs Itinérants :

Comme chaque année, nous faisons intervenir la Fédération de l'Union d'Anjou pour animer 3 semaines d'activités au complexe sportif pour les enfants de 8 à 17 ans.

Une convention doit être signée entre l'Union d'Anjou et la collectivité qui reprend les dates et le coût de la prestation. Il est proposé : du 2 au 4 mai, 9 au 13 juillet et 27 au 3 août 2018, pour un montant de 4 911€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention.

b) Marché de travaux annexe MDS – Attribution du lot N°3 : menuiseries extérieures alu :

M. le Maire précise que le marché de travaux de réhabilitation, au 2 rue de Chalennes, avait un lot N°3 infructueux. La consultation a été relancée et après l'analyse des offres, il est proposé de retenir la Société Parchard pour réaliser les menuiseries extérieures alu, pour un montant de 29 610,72€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou son représentant, à signer ledit marché avec l'entreprise Parchard pour le lot N°3, pour un montant de 29 610,70 € HT, soit 35 532,86€ TTC.

c) Régie d'avance communale :

M. le Maire précise qu'en accord avec le percepteur et suite au départ de l'agent titulaire de la régie d'avance communale, il convient de modifier le montant annuel de l'avance en le passant de 2 000€ à 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les nouvelles dispositions de la régie d'avance communale.

d) Immobilisation : modifier les durées d'amortissement.

M. le Maire indique qu'il convient d'amortir, les terrains et bâtiments vendus, en suivant les règles d'amortissement comptable. Ainsi il faut compléter le tableau existant comme suit :

- i. N° de compte: 204412 : Subvention d'équipement en nature, organisme publique, bâtiment...: **durée 5 ans** (concerne un terrain vendu à la CCLL)
- ii. N° de compte : 204422 : subvention d'équipement en nature personnes de droit privé, bâtiment : **durée : 30 ans** (concerne immeuble du carrefour central vendu à Podéliha).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces nouvelles durées d'amortissement.

e) Vente d'une parcelle à l'EHPAD : Proposition de de vendre pour un 1€, 2 251m2 pour la création d'un parking.

M. le Maire précise que la direction de l'EHPAD, Les Ligériennes, souhaite acquérir la parcelle de terrain, propriété communale, située en face de l'établissement, rue Adrien Meslier. Cette parcelle est de 2 251m². Il est proposé de la céder pour un euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention) accepte de vendre pour un euro cette parcelle, référencée section ZN N°(partie 240) de 2 251 m², à l'EHPAD Les Ligériennes.

f) Liquidation judiciaire : au budget assainissement. - créance irrécouvrable.

Dans le cadre du budget assainissement, il convient d'annuler une dette de 41,32€, comme créance irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide cette admission en non-valeur de 41,32€ sur le budget assainissement.

g) Dématérialisation des actes administratifs : budgets, marchés publics et flux comptables

M. le Maire précise, qu'à la demande des services de la Préfecture, il convient de dématérialiser l'envoi des budgets, des marchés publics et tout flux comptable.

Aussi, il est proposé de signer une convention avec la Préfecture pour valider cette dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Date du prochain Conseil municipal: les lundis 23 avril ; 28 mai ; 18 juin et 23 juillet 2018 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h40.

TOUR DE TABLE

- ✓ **Réunion publique, préparation de la journée citoyenne du 26 mai prochain**- 50 personnes présentes : environ 20 proposition de chantiers, il conviendra d'en sélectionner 3 ou 4 ;
- ✓ **Cérémonie du 18 mars :**
- ✓ **Point fête du vélo du 10 juin :** réunion du 13 mars : organisation, besoin de matériel
- ✓ **Remerciement de l'association « Don du sang »** pour la mise à disposition de la salle Beau Site
- ✓ **Stéphane Cochet :** annonce sa démission de conseiller municipal au 31 mars prochain. M. le Maire le remercie de son investissement depuis mars 2014.
- ✓ **Ciné village – Assemblée Générale du 13 mars:** fréquentation de 37 spectateurs en moyenne, bilan financier positif, et fréquentation en hausse.
- ✓ **Exposition AIL** → du 22 au 27 Mai salle Capitulaire.